

## DELIBERATION

### Relative à l'installation et la création des Commissions

Vu le code de l'éducation nationale,  
Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires,

#### Point de l'ordre du jour :

Installation et créations des commissions

#### Vu l'exposé des motifs énoncé en séance

#### Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

Le conseil d'administration du Crous de Reims autorise l'installation et la création des commissions conformément au document annexé

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 17

Procurations : 8

Abstentions :

Pour : 25

Contre :

**La Présidente du Conseil d'administration**

Véronique Perdereau

